

# Règlement du Grand 8 Cellois

---

- ✚ L'inscription à la randonnée implique de fait l'acceptation du présent règlement.
- ✚ Le Grand 8 Cellois est ouvert à tous, licencié ou non.
- ✚ Chaque participant doit se conformer au code de la route et aux arrêtés municipaux.
- ✚ Le port du casque est recommandé.
- ✚ Chaque participant devra être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle et sera responsable des accidents dont il serait l'auteur.
- ✚ Les mineurs devront fournir une autorisation parentale au départ et devront obligatoirement être accompagnés par un adulte sur le parcours.
- ✚ Préservez la beauté du site et ne laissez pas vos déchets sur place.
- ✚ Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de V.T.T, de bris de matériel et de dégradations.
- ✚ Inscription en ligne sans frais supplémentaire.
- ✚ Les inscriptions par carte bancaire via le site de vélo 101 sont fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera possible.